



Residence habituelle d'un enfant - parents divorcés

Par **nicoliniez**, le **31/01/2011** à **15:31**

Bonjour,

Mon ex femme m'a téléphoné pour me dire qu'elle ne s'en sortait plus avec le plus grand de mes fils, et qu'elle souhaitait pour le bien de notre enfant qu'il vienne vivre chez moi.

Le 25 janvier, elle m'écrit que comme convenu, mon fils viendra vivre chez moi à partir du 11 février (vacances scolaire), que nous nous sommes entendus sur les droits de visite, montant de la pension alim,...

Elle me donne même des dates très précises ; "du 11 février 2011 au 2 juillet 2011" puis "une année supplémentaire soit de septembre 2011 au 5 juillet 2012".

Ca fait 8 ans que nous sommes séparés et qu'elle a la garde de nos enfants. J'attendais ce jour là impatiemment car je savais qu'il allait arriver.

Donc grande joie, j'achete tout ce qu'il peut manquer. Je prépare mon fils de mon second mariage à l'arrivée de son frere, je discute beaucoup avec mon enfant qui va rester chez sa mere et voir son frere venir chez moi afin qu'il soit lui aussi bien préparé a cette séparation.....

ET :

Ce matin elle m'appelle en me disant qu'elle a de gros soucis financiers, que me laisser mon fils lui faisait devoir 300euro au College (j'ai appelé la comptable du college c'est faux) et que par consequent elle ne me laisserait mon fils qu'en septembre l'année prochaine...

Je veux la garde de mon fils et lui était tout a fait prêt a venir chez moi. Pour son bien il est impératif qu'il vienne chez moi....

Que dois je faire pour que mon fils reste légalement avec moi à la date convenue du 11 février ?

La lettre qu'elle m'a envoyé et que je vais transmettre au JAF fait elle office d'accord définitif de sa part ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter,

Cordialement

Par **mimi493**, le **31/01/2011 à 15:57**

Non, la lettre n'aurait fait que vous protéger d'une plainte en attendant la validation par le JAF.
Vous ne pouvez que saisir le JAF et attendre sa décision

Par **nicoliniez**, le **31/01/2011 à 16:14**

donc si je garde mon fils tout en envoyant la lettre au JAF, je suis en tord ???
Les paroles s'en vont, les écrits restent non???
donc elle peut s'amuser à faire ça sans rien risquer ?
Si votre réponse est vraiment la bonne, je vais finir par être réellement dégoûté de la justice française...!!!
Mais merci pour votre réponse et de l'intérêt que vous avez porté à ma question.
Si quelqu'un avait juste une vision différente ou une réponse un peu plus argumentée ça m'aiderait à comprendre svp...

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 17:04**

Je suis de l'avis de mimi.

Il faut que vous fassiez une requête en courrier recommandé AR au JAF afin d'avoir la résidence de votre fils chez vous.

Quel âge a votre fils ? Est-il d'accord ?

Par **nicoliniez**, le **31/01/2011 à 17:23**

Mon fils a 11a et il est tout à fait d'accord pour venir.
J'ai eu mon avocate au téléphone qui me dit de prendre mon fils comme convenu le 11 février et d'envoyer le courrier de mon ex épouse au JAF de mon département à ce moment là.
Elle me dit qu'ainsi ce sera à mon ex de saisir le JAF de mon département si elle veut récupérer son fils. Elle me précise que vu les délais relativement long, le JAF peut laisser mon fils chez moi durant le temps du plaidoyer et du jugement.
Qu'en pensez vous ?

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 17:37**

À votre place, j'attendrais l'autorisation du JAF afin de ne pas rencontrer de problème.
De plus, votre ex-épouse est revenue sur sa décision....

Vous habitez au même endroit que votre ex-épouse ?

Par **nicoliniez**, le **31/01/2011** à **18:22**

non nous sommes dans deux departements differents et non limitrophes.

Elle a donc le droit de faire ca ???

C'est immoral et destructeur. Pour moi et pour mon fils...

Quelle honte !!!

Merci dans tous les cas pour vos réponses...même si ce ne sont pas celles que j'esperais....(vous le comprendrez...)

Par **nicoliniez**, le **31/01/2011** à **18:29**

mais j'ai maintenant compris les raisons de son changement soudain d'avis....

Nous avons convenu de passer de 315 euros de pension (pour 2 enfants) à 200 (pour 1) .

Donc une baisse de 115euros de revenus pour elle. Ca plus la baisse des allocations familiales (passe de 3 enfants à charge à 2)....

Ca lui fait 300 euros de moins par mois pour vivre.

Pourquoi ne pas avoir la franchise de le dire plutot que d'inviter une histoire de college.....?

300 euros de moins par moi pour le bonheur et le bien etre de son fils.... ca doit etre cher payé d'après elle.

Je suis en colere et je ne veux pas que mon post soit mon defouloir.

Donc je lirais vos reponses avec attention et reviendrais dans 3 ou 4 jours ; histoire d'avoir la "tête plus froide"

Par **nicoliniez**, le **01/02/2011** à **09:39**

et hop, encore un changement d'avis : finalement elle me le laisse, elle est décidée.....jusqu'a quand ??

Mais si j'ai bien compris elle peut changer d'avis n'importe quand et dans ce cas je serais obligé de lui rendre l'enfant ?

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **11:04**

Ce n'est pas très intelligent de prendre votre fils en plein milieu de l'année scolaire , vous feriez mieux d'attendre, pour lui, la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Le JAF n'appréciera pas.

Par **nicoliniez**, le **01/02/2011** à **15:04**

Je ne vous demandais pas de jugement, mais des réponses. Vous pensez que c'est intelligent ce que vous venez de dire ?

Mon ex femme vient d'apprendre que son mari a un cancer et doit faire de la chimio en urgence, elle est enceinte de son 2eme avec lui, ils sont endetté jusqu'au cou et si vous aviez relu mes messages, c'est elle qui me demande de le prendre car elle ne s'en sort pas avec son comportement

Je dois lui dire : "bah non débrouille toi" alors que ca fait 8 ans que j'attend le retour de mon (mes) enfant(s) à mon domicile.

Si vos réponses précédentes étaient censées, et que j'ai apprécié que vous preniez du temps pour me répondre, je n'ai que faire de votre dernier message. Mais vous êtes certainement une maman a qui on n'a jamais enlevé ses enfants, et c'est tant mieux pour vous.

Pour terminé, mon fils est passé les autres années avec des moyennes tres tres limite (mais on ne redouble plus la primaire.....sic) et il a apeine 8 de moyenne au 1er trimestre de sa sixieme. C'est au contraire une chance qu'il puisse repartir a zero dans un nouveau college....

Vous pouvez cloturer svp.

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **18:28**

Il fallait tout simplement vous expliquer :

Voici ce que vous avez écrit :

[citation]***Mon ex femme m'a téléphoné pour me dire qu'elle ne s'en sortait plus avec le plus grand de mes fils, et qu'elle souhaitait pour le bien de notre enfant qu'il vienne vivre chez moi.***[/citation]

On ne peut pas tout deviner...

Par **VALLILOU**, le **07/02/2011** à **01:09**

tu n'as pas tout compris apparemment cela est de mauvaise augure ce futur déménagement de notre enfant je ne penser pas du tout a ce que tu le voie comme ça.....j espère que tu comprendras car cela va m etre délicat de te laisse le petit a présent pas très rassurant d etre percu de la sorte je pense effectivement au bien etre de notre enfant mais je vois qu' iln' a pas bien très bien vécu le fait d etre seul chez tes parents sans nous.....alors la une séparation aussi vite et rapide va etre dur!!! puis il est vrai que mon mari a une maladie grave donc c est vrai qu' on a des difficultés financières mais pas surendette n exagère pas!! c est le temps qu' il soit indemnisé j ai pris le temps de parler a note enfant et notre relation va au mieux et je pense m etre trop pressé a vouloir te le confier car mes problèmes m on oublié de réfléchir . faut pas oublier que je n ai pas peur de le faire suivre pour tous les soucis q u il peut émettre et que je m en suis toujours occupé ;ses problèmes scolaires viennent d etre récemment compris car il est diagnostiquer dyslexique et dyscalculie ce n est pas de ma faute si personne dans sa scolarité la détecter car bien évidemment il aurait été suivie avant! aussi vite

diagnostiquer aussi vite je l'ai fait suivre. je ne suis pas du tout une mauvaise mère!!et l argent ne me tient pas au contraire puisque j ai pris le choix d etre assistante maternelle ne sachant malgré tout qu'il n'y a pas beaucoup de travail dans mon secteur mais bon j ai le temps de m 'occuper de mes enfants!! sinon j aurais pu travailler a l exterieur en temps plein mais je privilège mes enfants.donc ne pense pas méchant stp car je suis pas du tout la personne que tu décris c est pas sympas alors ne dis pas n importe quoi moi je ne dis pas de mal de toi de la sorte car la je me vois contrainte de retourner en arriere car je ne vois comment notre enfant serait mieux chez toi si je suis dénigrer de la sorte cela serait préjudiciableil vaut mieux que je continue a me rapprocher de notre fils et le faire suivre au psychologue que le mettre dans une situation des plus inconfortable car je l aime énormément j'ai toujours ete la pour lui et je ne peux pas le laisser tout seul pour son bien etre il est mieux que je puisse renouer des liens encore plus fort merci

Par **Melanie555**, le **09/02/2011** à **15:36**

[citation]Si vous réponses précédentes étaient censées, et que j'ai apprécié que vous preniez du temps pour me repondre, je n'ai que faire de votre dernier message[/citation]

Quand on consulte un forum juridique, il faut aussi être prêt à accepter les réponses qui dérangent.

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **18:17**

ça serait aussi bien, d'ouvrir un dictionnaire afin d'apprendre d'écrire en français